

RÉSUMÉ

L'objectif de cette étude est d'évaluer le taux de port d'équipement protecteur chez les joueurs de hockey adultes au Québec au cours de la saison 2013-2014. Les gestionnaires d'aréna, membres de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS), ont observé 6 998 joueurs.

INTRODUCTION

Au cours de la saison 1991-1992, une étude visant à évaluer la proportion de joueurs de hockey adultes se conformant au Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace a été réalisée conjointement par l'Association québécoise des arénas, maintenant appelée l'AQAIRS, et la Régie de la sécurité dans les sports du Québec. Ce projet conjoint a été refait à huit reprises au cours des saisons qui ont suivi, et ce, pour mieux suivre l'évolution de la situation.

MÉTHODOLOGIE

Les gestionnaires d'aréna de la province, membres de l'AQAIRS, ont été sollicités pour participer à la collecte des données. Une lettre explicative signée par le président de l'AQAIRS et une autre de la Direction de la promotion de la sécurité ont été acheminées aux gestionnaires en janvier 2014 (**annexe I**) pour les informer du rôle qu'ils auraient à jouer.

Les gestionnaires qui acceptaient de participer au projet devaient observer les joueurs au cours d'un minimum de trois parties, entre le 20 et le 24 janvier 2014. Ils devaient choisir ces parties au hasard, sans tenir compte de l'affiliation des joueurs à Hockey Québec. Les observations devaient être notées sur une grille prévue à cette fin (**annexe II**). Pour éviter que des renseignements nominatifs ne soient transmis à la Direction de la promotion de la sécurité, les observateurs n'avaient pas à noter le nom de l'aréna, mais uniquement la région d'affiliation.

Pour chaque équipe, les observateurs devaient noter : 1) le nombre de joueurs; 2) le nombre de joueurs portant un casque; 3) le nombre de joueurs portant un protecteur facial; 4) le nombre de joueurs portant une visière ou ne portant aucune protection au visage; et 5) le nombre de joueurs portant un protège-cou. Les gestionnaires de 91 arénas ont participé (27 %), ce qui a permis d'observer 6 998 joueurs répartis dans 698 équipes.

RÉSULTATS

Les données recueillies révèlent que, pour l'ensemble du Québec :

- ✓ 99,97 % des joueurs de hockey adultes observés portent un casque;
- ✓ 72,75 % portent un protecteur facial;
- ✓ 25,48 % portent une visière;
- ✓ 1,77 % ne portent aucune protection au visage;
- ✓ 44,98 % portent un protège-cou.

Le **tableau 1**, présenté à la page suivante, indique les résultats obtenus pour chacune des régions.

Région	Protecteur facial											
	Nombre de participants		Casque		Complet		Visière		Aucun		Protège-cou	
	Observations (nombre)	%	Observations (nombre)	%	Observations (nombre)	%	Observations (nombre)	%	Observations (nombre)	%	Observations (nombre)	%
Abitibi-Témiscamingue (6)	423	6,04	423	100,00	259	61,23	152	35,93	12	2,84	28	6,62
Cantons de l'Est (10)	812	11,60	812	100,00	575	70,81	220	27,09	17	2,09	302	37,19
Côte-Nord (2)	136	1,94	136	100,00	99	72,79	37	27,21	0	0,00	91	66,91
Est-du-Québec (8)	486	6,94	484	99,59	294	60,49	190	39,09	2	0,41	337	69,34
Mauricie (10)	1 077	15,39	1 077	100,00	772	71,68	277	25,72	28	2,60	489	45,40
Montréal (29)	2 197	31,39	2 197	100,00	1 682	76,56	477	21,71	38	1,73	861	39,19
Outaouais (3)	390	5,57	390	100,00	279	71,54	97	24,87	14	3,59	45	11,54
Québec (16)	1 133	16,19	1 133	100,00	845	74,58	278	24,54	10	0,88	763	67,34
Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais (6)	307	4,39	307	100,00	264	85,99	40	13,03	3	0,98	217	70,68
Aucune identification (1)	37	0,53	37	100,00	22	59,46	15	40,54	0	0,00	15	40,54
TOTAL	6 998	100	6 996	99,97	5 091	72,75	1 783	25,48	124	1,77	3 148	44,98

Envoi dans 339 arénes

Réponse de 91 arénes

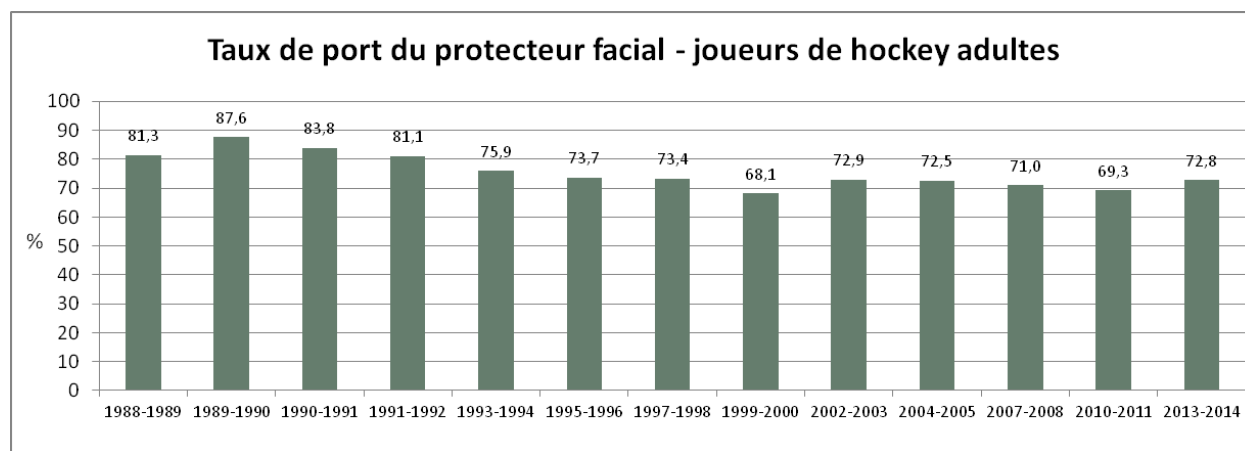
698 équipes - 6 998 joueurs

DISCUSSION

Les observations effectuées sur le port du casque indiquent une stabilité depuis 1991-1992, soit un taux entre 99,7 % et 99,9 %.

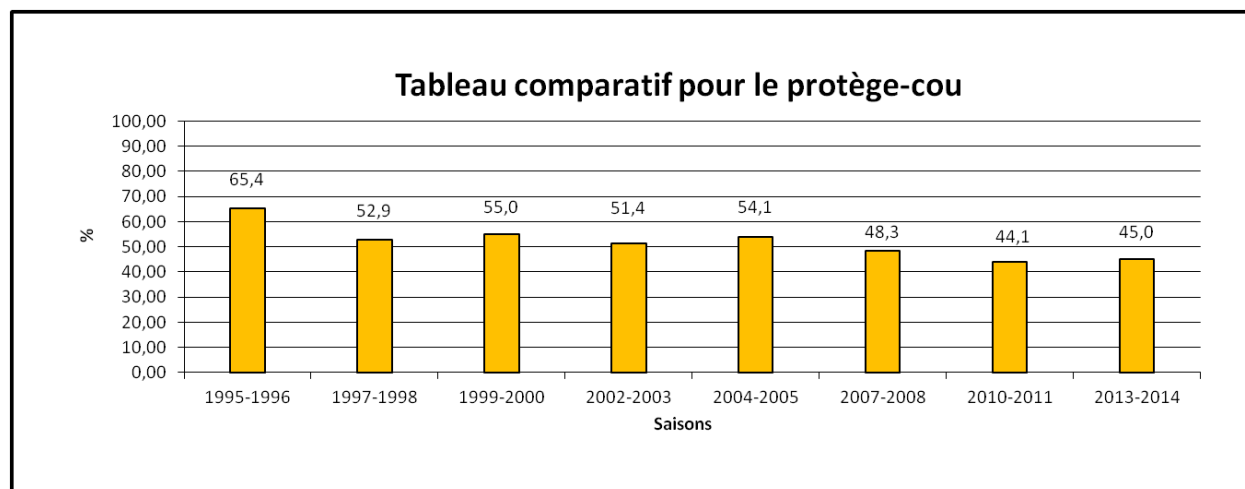
Le taux de port du protecteur facial est passé de 81,3 % en 1988–1989 à 87,6 % en 1989–1990. Par la suite, on peut constater qu'il a subi une baisse continue jusqu'à la saison 1997-1998 (graphique 1). Depuis ce temps, il est demeuré relativement stable malgré une baisse en 1999-2000.

Graphique 1



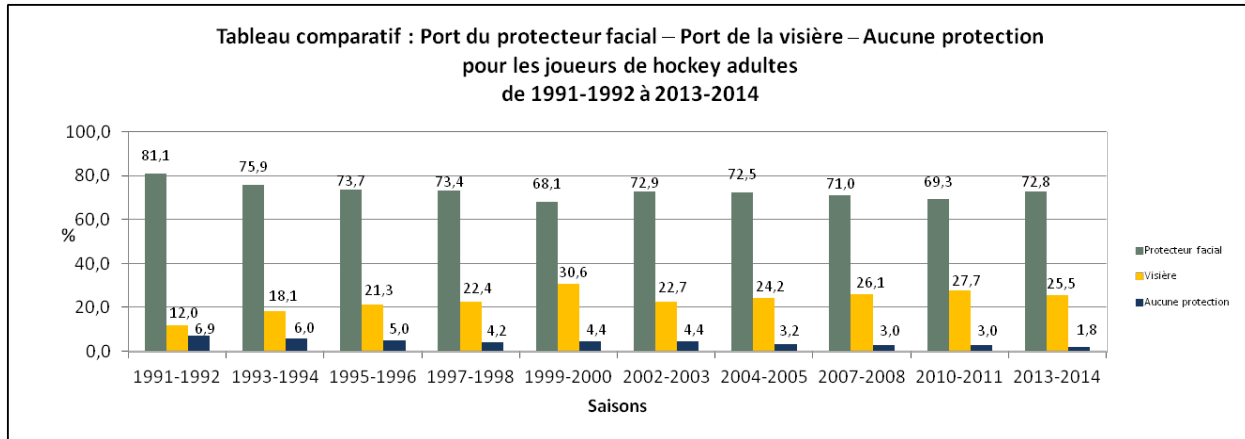
Les données concernant le protège-cou (graphique 2) révèlent, en 2013-2014, un taux de port de 45 %. Il faut cependant considérer qu'elles sont indicatrices du port d'un article de protection au cou des joueurs sans statuer sur sa conformité en vertu du Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace, entré en vigueur le 1^{er} juin 1988.

Graphique 2



Le graphique 3 permet de constater que de moins en moins d’hockeyeurs jouent sans équipement de protection. Bien que le protecteur facial soit la pièce d’équipement la plus populaire, il semble que ceux qui ne portaient pas d’équipement de protection auparavant optent dans un premier temps pour la visière plutôt que pour le protecteur facial.

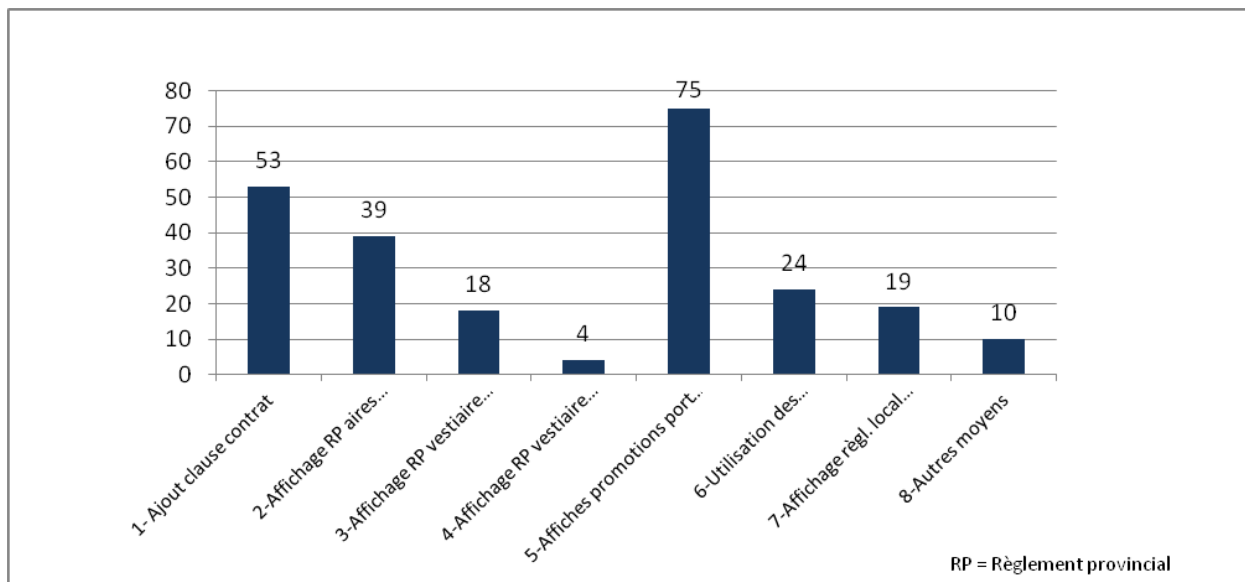
Graphique 3



Quatre-vingt-deux gestionnaires d’aréna (24 %) ont répondu au questionnaire permettant de connaître les moyens utilisés dans le milieu pour informer les hockeyeurs adultes du port obligatoire de l’équipement protecteur au hockey sur glace (graphique 4). Les moyens les plus privilégiés sont l’utilisation d’affiches de promotion du port de l’équipement protecteur et l’ajout d’une clause au contrat de location. Il est à noter que pour le point 8, « Autres moyens utilisés », on trouve principalement l’information communiquée verbalement.

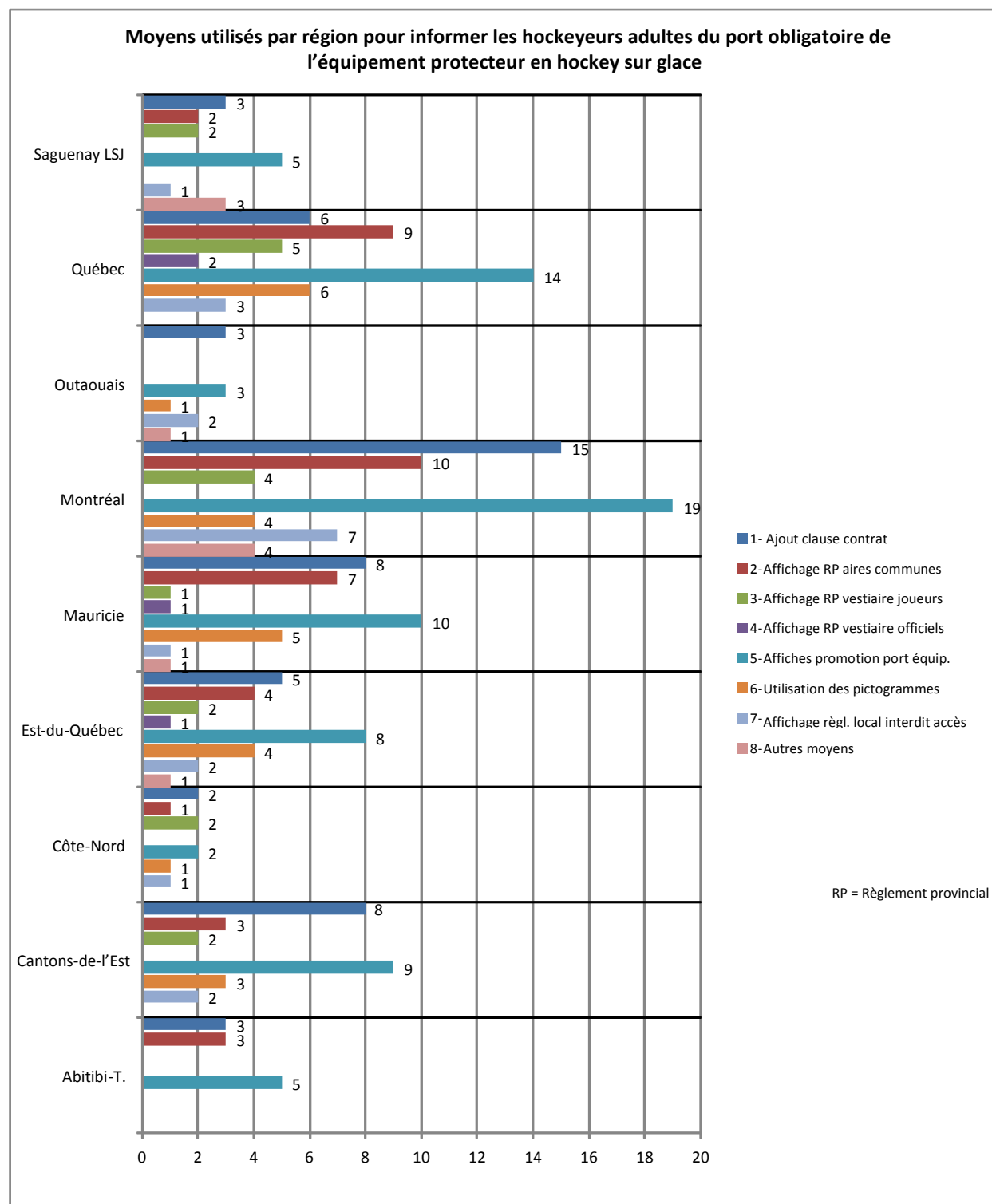
Graphique 4

Moyens utilisés pour informer les hockeyeurs adultes du port obligatoire de l’équipement protecteur au hockey sur glace



Finalement, dans le graphique 5, les moyens utilisés sont ventilés par région.

Graphique 5



CONCLUSION ET RECOMMANDATION

La présente étude visait à évaluer la proportion de joueurs de hockey adultes se conformant au Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace. Elle a permis de démontrer que le casque protecteur demeure un équipement porté par la presque totalité des joueurs de hockey adultes observés, soit 99,97 %.

Également, il ressort de l'étude que le protecteur facial est porté par une forte majorité des joueurs de hockey adultes, soit 72,8 % en 2013-2014. Toutefois, il semble que la proportion de hockeyeurs adultes portant cet équipement ait atteint un palier, le taux de port étant demeuré relativement stable depuis les 20 dernières années, se maintenant entre 68,1 % et 75,9 %.

Aussi, une part significative de ces mêmes joueurs ne portent pas le protège-cou. Le graphique 2 présenté à la page 4 révèle que le taux de port de cet équipement de protection est en décroissance depuis 2004-2005 et qu'il se situe sous 50 % depuis huit ans.

Dans un premier temps, une étude devrait être menée auprès des joueurs de hockey adultes pour connaître les principales raisons invoquées par les répondants pour ne pas porter le protège-cou et le protecteur facial, alors que ceux-ci sont obligatoires depuis 1988. Par la suite, les résultats de cette étude permettront à la Direction de la promotion de la sécurité et à ses partenaires de déterminer le ou les moyens à mettre en place pour hausser les taux de port du protège-cou et du protecteur facial.

REMERCIEMENT

La Direction de la promotion de la sécurité remercie l'AQAIRS pour son excellente collaboration ainsi que tous les gestionnaires d'aréna ayant participé à l'étude.

ANNEXE I



Côte-de-Beaupré, le 9 janvier 2014

AUX GESTIONNAIRES D'ARÉNAS ET D'INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Objet : Sondage sur le port des équipements protecteurs chez les hockeyeurs adultes

Madame,
Monsieur,

Nous vous invitons à collaborer à la tenue d'un sondage visant à évaluer le taux de port des équipements protecteurs chez les hockeyeurs adultes dans les établissements sous notre gouverne. À ce sondage s'ajoute cette année un questionnaire qui permettra de dresser un inventaire des moyens utilisés dans votre établissement afin d'informer les hockeyeurs adultes du port obligatoire des équipements protecteurs et ainsi les inciter à respecter la réglementation.

Nous nous sommes associés à nouveau à la Direction de la promotion de la sécurité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la réalisation de ce projet. Cette dernière procédera à la planification et à l'organisation de ce vaste sondage et en assumera tous les coûts. Vous serez invités à retourner par courrier les grilles d'observations ainsi que le questionnaire dûment remplis à la Direction de la promotion de la sécurité.

Ce projet, sous forme de partenariat, s'inscrit dans le processus visant l'amélioration de la santé et de la sécurité chez nos utilisateurs. Nous avons donc le plaisir d'être associés à des actions positives qui nous permettront d'envisager la pratique de notre sport national dans une ambiance saine et sécuritaire.

Nous comptons sur votre participation pour faire de ce projet un franc succès. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Gaston Boisvert
Président

p.j. (8)

Secteur du loisir et du sport

Trois-Rivières, le 9 janvier 2014

AUX GESTIONNAIRES D'ARÉNAS ET D'INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Objet : Sondage sur le port des équipements protecteurs chez les hockeyeurs adultes

Madame,
Monsieur,

Par la présente, nous sollicitons votre collaboration à la réalisation d'un projet conjoint entre l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives et la Direction de la promotion de la sécurité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le projet a pour objectif d'évaluer la proportion de joueurs de hockey adultes (fédérés ou non) portant un équipement protecteur à la tête, au visage et au cou. Nous sommes particulièrement intéressés à connaître le type de protection utilisée. À ce sondage s'ajoute cette année un questionnaire qui permettra de dresser un inventaire des moyens utilisés dans votre établissement afin d'informer les hockeyeurs adultes du port obligatoire des équipements protecteurs et ainsi les inciter à respecter la réglementation.

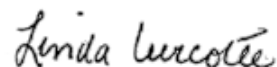
Votre contribution à ce projet se traduit par la collecte de données et se réalisera en moins d'une heure. Nous vous demandons d'observer des joueurs au cours d'un minimum de trois parties, entre le 20 et le 24 janvier 2014 inclusivement. **Vous pouvez déléguer cette tâche à un employé sous votre responsabilité.** Afin de dégager des données se rapprochant le plus à la réalité, nous vous suggérons de choisir ces parties au hasard (fermez les yeux et pointez les parties sur votre horaire!). Utilisez les grilles d'observations ci-jointes (une feuille par partie) afin de noter, pour chaque joueur, le type d'équipement porté. N'indiquez aucun nom de joueur pour éviter que ces données ne deviennent nominatives.

En ce qui a trait à l'analyse des données, nous établirons des taux de port pour les différentes régions du Québec et pour la province en général, sans tenir compte particulièrement de l'aréna dans lequel les parties ont eu lieu. Nous vous demandons de retourner les grilles d'observations ainsi que le questionnaire dûment remplis avant le 7 février 2014 à la Direction de la promotion de la sécurité. Pour ce faire, utilisez l'enveloppe-réponse affranchie ci-jointe.

... 2

Vous trouverez également un document intitulé « Instructions » qui vous guidera dans la réalisation de ce projet. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse contribution et vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Linda Turcotte
Technicienne

☎ 819 371-6033 ou 1 800 567-7902, poste 4432
✉ linda.turcotte@mels.gouv.qc.ca

LT/lc

p. j. (7)

ANNEXE II
